

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 04/03/2024 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schlass, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant:

1. Projets et devis:

- a) 4/910/221311/24002 – Construction d'une nouvelle école avec Maison Relais à Capellen ;
- b) 4/621/221313/22016 – Remise en état des chemins du Parc Risch à Capellen et raccordement des étangs à la canalisation ;
- c) 4/822/221312/23006 – Modernisation de l'éclairage intérieur du Hall sportif Nic Frantz à Mamer ;
- d) 4/822/221312/23007 – Modernisation de l'éclairage intérieur du Hall sportif Campus scolaire Kinneksbond.

2. Urbanisme et aménagement du territoire:

- a) adoption d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « Op dem Aker phase II » concernant des fonds sis à HOLZEM (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004) et décision quant à une indemnité compensatoire à exiger du propriétaire pour la surface inférieure au quart de la surface totale (article 34 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
- b) adoption d'une modification ponctuelle d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « Op der viischer Mies » concernant des fonds sis à MAMER (article 30bis de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
- c) adoption d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « 19 rue Baerendall » concernant des fonds sis à MAMER (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004) et décision quant à une indemnité compensatoire à exiger du propriétaire pour la surface inférieure au quart de la surface totale (article 34 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
- d) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5209, 685/5210, 686/5211, 686/5212, 687/5213, 687/5214 au lieu-dit « rue du Baerendall » ;
- e) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 682/5198, 682/5208 et 678/5177 au lieu-dit « rue du Baerendall » ;
- f) approbation de la convention relative aux travaux accessoires de voirie dans le cadre du lotissement de terrains coin rue 1, Wieweschgaass et 91, route d'Arlon à Mamer.

3. Règlements communaux:

- a) adoption d'un règlement communal sur le transport scolaire de la commune de Mamer ;
- b) modification du règlement sur la subvention à accorder aux personnes âgées ou reconnues dépendantes à titre de participation aux travaux de déneigement et de taille des haies.

4. Approbation:

- a) de la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0. ;
- b) d'un avenant à un contrat de bail emphytéotique du 19/02/1997 ;
- c) d'un acte de vente portant sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous les numéros 71/1531 et 71/1532, au lieu-dit « route d'Arlon » à Capellen.

5. Office social commun à Mamer: Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer.

6. Finances communales:

- a) approbation de titres de recette ;
- b) modification du règlement-taxe du 19/04/2022 portant fixation des taxes de chancellerie en matière d'urbanisme.

7. Subsidés extraordinaires:

- a) 2.991,52 € à l'a.s.b.l. Cercle Culturel Communal Mamer à titre de participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2023 ;
- b) 3.036,73 € à l'a.s.b.l. Centre Culturel Mamer à titre de participation communale aux frais de fonctionnement engendrés en 2023 ;
- c) 2.000,00 € à l'a.s.b.l. SaF Zéisseng à titre de subside extraordinaire dans le cadre du traditionnel Festival « Elsy Jacobs ».

8. Commissions consultatives: Nomination d'un membre représentant le parti politique « déi gréng » dans la commission des chemins ruraux et de l'exploitation forestière.

9. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

10. Affaires de personnel: Création de quatre postes de salarié qualifié à tâche manuelle détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle – DAP.

11. Affaires de personnel (**huis clos**): Acception de la décision d'un fonctionnaire relative à la renonciation du titre de secrétaire adjointe.

Mamer, le 27/02/2024 (convocation et affichage).

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS
Secrétaire communal



Luc FELLER
Président